Qu'est-ce que le CONSUEL ?

Entretien avec Emmanuel Gravier

Président du Consuel [1]
Président du Groupe Electron [2]

Propos recueillis par Alain Brenac et Jacques Horvilleur

REE : Pour la plupart des professionnels du secteur de la construction et de l'électricité, CONSUEL, c'est une attestation de conformité des installations électriques, obligatoire avant leur mise en service. Pouvez-vous nous décrire la -ou les- entités en charge de la délivrance de ces attestations ? missions, organisation, statut, gouvernance, etc.

Emmanuel Gravier : CONSUEL, association reconnue d'utilité publique depuis 2004, existe depuis 60 ans et est sous tutelle de la DGEC [3], qui fixe les tarifs des attestations de conformité qui relèvent de la réglementation et des normes.

Notre principal rôle est de veiller au respect des prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur relatives aux installations électriques et en visant les attestations de conformité remplies par les auteurs des travaux pour garantir un usage de l'électricité sûr par l'utilisateur final.

Les attestations de conformité du CONSUEL pour les installations neuves ou existantes représentent 90% de notre activité. Le complément correspond à des services d'accompagnement tels que la formation, des bilans de patrimoine, des analyses de parties communes, des

1 Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité

2 Groupe industriel spécialisé dans les métiers de l'énergie, de l'électricité et de l'électronique

3 Direction générale de l'énergie et du climat – Ministère de la transition écologique.

audits pour les organismes de qualification, et des produits spécifiques aux réseaux de communication…

Notre engagement et nos actions, dédiés aux consommateurs et à l'ensemble de la filière électrique, se sont inscrits dans la durée afin que les installations électriques, sur l'ensemble de notre territoire, puissent être utilisées par tous, en toute sécurité.

Nous avons pour vocation d'élever le niveau de sécurité des installations électriques en collaboration avec les installateurs et les organisations professionnelles de la filière électrique. 26 % des attestations de conformité ne sont pas liées à une exigence du gestionnaire du réseau de distribution (GRD) pour la mise en service de l'installation, mais répondent à une demande délibérée du maître d'ouvrage. Elles permettent à un propriétaire d'avoir une garantie d'une installation électrique assurant la sécurité des personnes et des biens. En effet, la réglementation permet d'obtenir une équivalence entre l'attestation de conformité et un diagnostic électrique, aussi bien dans le cadre de la location de logements existants (Loi Alur), que dans la vente (Loi ENL).

Notre Conseil d'administration est composé de trois collèges représentant respectivement les usagers, les installateurs électriciens et les distributeurs d'énergie. Cette représentation est garante de notre indépendance et de notre devoir d'impartialité.

REE : Quelques chiffres pour caractériser vos interventions en France ?

E.G. : Comme visualisé dans la figure 1, les 944 000 attestations de conformité (AC) visées en 2024 par CONSUEL en Métropole et dans les DOM se répartissent approximativement comme suit :

- 346 000 dans le logement neuf ;

- 250 000 à titre « volontariste » dans le cadre de la rénovation d'installations dans le logement existant ;

- près de 260 000 pour les installations de production, principalement le photovoltaïque.

Activités principales du CONSUEL, ces délivrances d'attestations ont nécessité environ 191 000 interventions sur site.

REE : Le secteur électrique connaît des évolutions importantes : développement de la production répartie d'énergies renouvelables (notamment photovoltaïque, raccordé -ou non- au réseau public) et, pour l'avenir, installation de bornes de recharge des véhicules électriques, sur le domaine public comme dans des centaines de milliers de copropriétés. Comment faites-vous face à ces évolutions, en termes quantitatifs comme en matière de compétences ?

E.G. : Effectivement, notre filière opère aujourd'hui dans un monde qui fait face à des évolutions et des défis inédits : nouvelles technologies, nouveaux usages, transition énergétique... Au CONSUEL, nous sommes convaincus que ces transformations ne peuvent être durables sans sécurité électrique. Dans ce contexte, notre engagement est clair : aider tous les acteurs de la filière à comprendre et à intégrer les implications de ces changements pour une sécurité électrique optimale.

Sur le plan quantitatif, CONSUEL a connu une augmentation significative de son ●●●

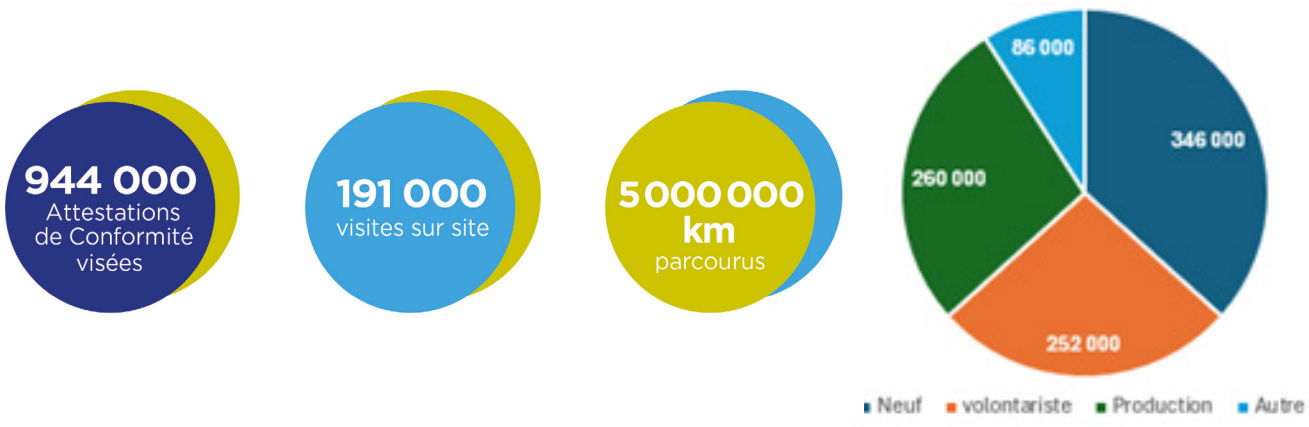

Figure 1 : Quelques chiffres clés du Consuel.

activité institutionnelle [4] (+ 42 %) sur les cinq dernières années (figure 2), due principalement aux attestations de conformité pour les installations photovoltaïques dans le résidentiel.

Cette hausse d'activité nous a conduits à augmenter nos effectifs de 21 % depuis 2020 pour atteindre, à fin-décembre 2024, 410 salariés dont près de la moitié réalisant des inspections sur site.

Ce résultat a notamment été rendu possible par :

- L'attractivité de notre marque employeur,

- L'utilisation d'une plate-forme digitalisée de mise en relation entre offres et demandes pour un recrutement plus efficace,

- L'implication dans le recrutement de nos collaborateurs, qui font appel à leurs réseaux personnels.

Pour être attractif, CONSUEL a choisi de s'engager dans une démarche RSE et décarbonée pour renforcer ses actions auprès de ses parties prenantes internes et externes, toujours autour de sa raison d'être, qui est d'assurer la sécurité électrique pour tous.

Sur le plan des compétences, le défi principal consiste à former le plus grand nombre de nos techniciens en un temps optimisé, les connaissances nécessaires se répartissant en quatre domaines techniques principaux :

- Installation de consommation neuve et/ou existante, dont celle des infrastructures de recharge de véhicules électriques ;

- Installation de production photovoltaïque avec ou sans batteries ;

- Installation de courant faible pour les réseaux de communication résidentiels ;

- Installation des branchements comprenant les parties terminales du réseau public de distribution à basse tension (colonnes électriques).

La formation technique est continue et s'inscrit dans le cadre d'une gestion élaborée des compétences auquel nous sommes tenus par notre système qualité (COFRAC).

REE : Votre activité se limite-t-elle au domaine électrotechnique ou se trouve-t-elle amenée à s'étendre aux « courants faibles », de plus en plus impliqués dans le fonctionnement des systèmes électriques ?

E.G. : Plusieurs produits complémentaires sont liés à une activité dans le domaine des courants faibles afin de viser une offre globale répondant aux souhaits des donneurs d'ordre :

4 C'est-à-dire relevant des articles 342-18 à 342-21 du code de l'énergie traitant des attestations de conformité.

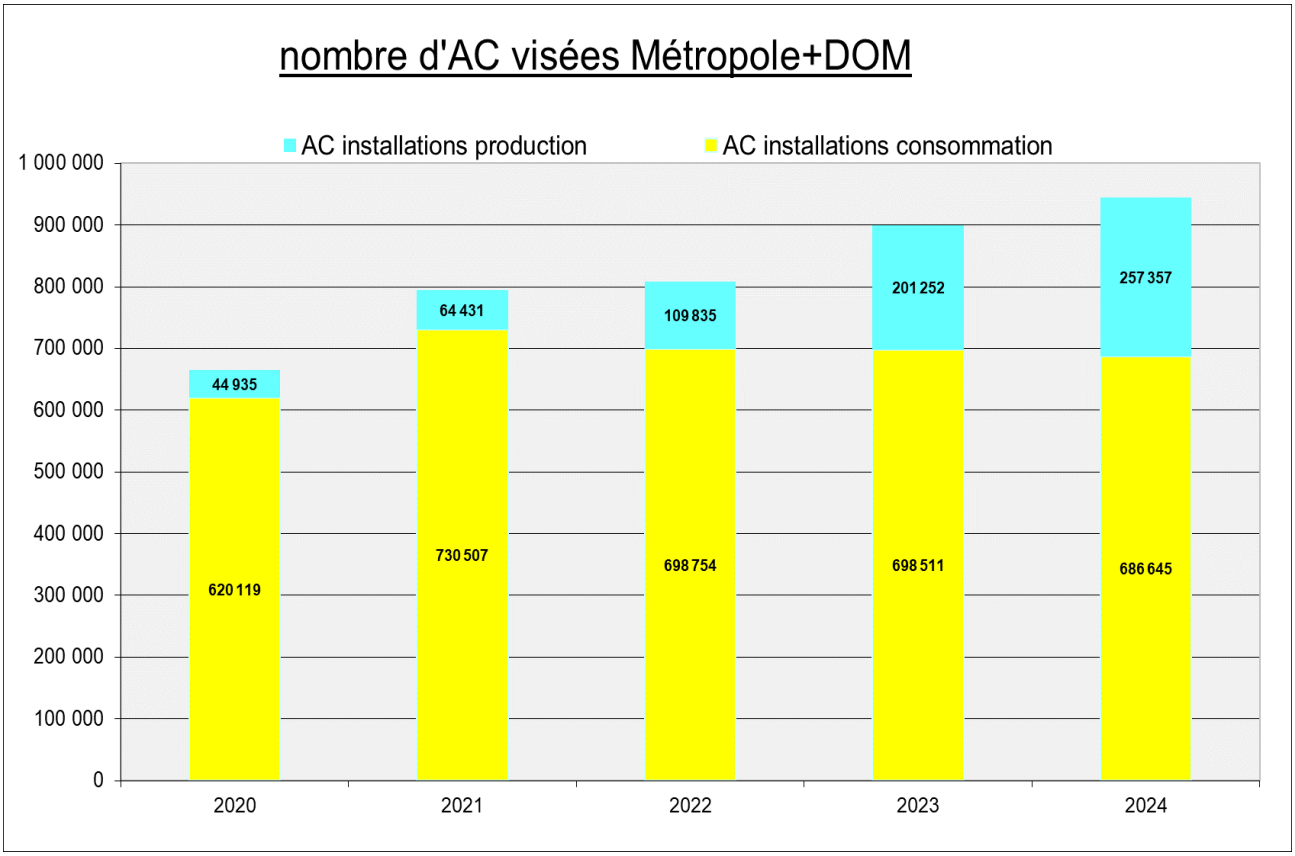

Figure 2 : Accroissement du nombre d'attestations de conformité délivrées par le Consuel.

Figure 3 : Répartition géographique des activités du Consuel.

- Certificat de Conformité pour les installations de télédistribution, pour les installations de fibre optique et/ou de réseaux de communication résidentiels : ces certificats permettent d'apporter au maître d'ouvrage la garantie d'une installation conforme aux textes réglementaires et aux normes en vigueur afin d'assurer à l'utilisateur le bon fonctionnement et la performance de son installation.

- Diagnostic télévision et réseaux de communication pour un ou plusieurs immeubles collectifs d'habitation : il s'agit d'une analyse objective de l'état des installations de télévision et/ou des réseaux de communication résidentiels afin de connaître leur état global de fonctionnement, permettant d'établir un bilan.

Quand l'intégration des courants faibles est liée à la performance des installations, CONSUEL agit avec ses partenaires pour déterminer s'il est possible de concevoir une méthode de vérification spécifique.

REE : La multitude et la diversité de vos interventions requiert des compétences nombreuses et évolutives ; comment vous en assurez-vous ?

E.G. : Nos collaborateurs sont mobilisés par un système qualité méthodologique et technique abouti, qui repose notamment sur une veille continue sur les plans technique et réglementaire. Nous sommes par ailleurs accrédités, en tant qu'organisme d'inspection, par le COFRAC suivant la norme NF EN ISO / IEC 17-020 (Accréditation n°3-069 – Portée disponible sur www.consuel.com).

Nous travaillons principalement sur trois axes de progrès :

- Présence du CONSUEL dans de nombreuses commissions normatives (NF C15-100, NF C14-100,...) ;

- Travail collaboratif et continu avec les organisations professionnelles d'Installateurs ;

- Travail collaboratif et continu avec les fabricants de matériels électriques afin d'intégrer l'innovation de plus en plus présente dans leurs produits.

REE : L'organisation et le fonctionnement que vous nous décrivez sont-ils une spécificité française, ou retrouve-t-on des entités comparables dans d'autres pays, notamment au sein de l'Union européenne ? Avez-vous des relations avec elles ?

E.G. : En 2000, avec l'appui de son autorité de tutelle, CONSUEL a initié la création de la Fédération internationale pour la sécurité des usagers de l'électricité (FISUEL), dont l'objectif est d'œuvrer pour « un accès sûr, abordable et pérenne à l'électricité pour tous dans le monde entier ». Cette Fédération est née en 2002.

Les échanges avec ses différents membres, au cours de ces 23 dernières années, nous ont montré qu'il n'existe pas de système universel mais une préoccupation commune de vouloir assurer par plusieurs méthodes possibles, une utilisation des installations électriques en toute sécurité pour les usagers des différents pays. Ce constat semble valable aussi bien en Europe que dans d'autres régions du monde. Ce qui est commun à tous, c'est la conviction que les contrôles de la conformité ou de la sécurité des installations électriques sont attendus de la part de nombreux états afin d'assurer la sécurité de leurs ressortissants mais aussi pour lutter contre la contrefaçon et la compétition déloyale possible dans un marché totalement dérégulé.

La sécurité électrique relève généralement du pouvoir régalien de chaque état. Cependant, dans certains cas tels que l'Indonésie, le Portugal, la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, le système CONSUEL a servi de modèle lors de la mise en place de leur système de vérification de la sécurité électrique.

Les niveaux d'expérience des différents pays sont certes inégaux. Le World Safety Barometer édité par Fisuel permet d'apprécier ces différences et de déterminer éventuellement le chemin à parcourir pour améliorer le dispositif en place. Ainsi certains pays ont déjà une certaine expérience en la matière comme Consuel en France, Kesco en Corée du Sud, Fésia au Japon et d'autres sont en pleine construction… ●●●

●●● Les nombreux échanges qui sont organisés dans ce cadre depuis 2002 sont source d'un enrichissement mutuel ; chaque pays a cherché à capter les principes qu'il jugeait utile à son développement. Nous pouvons citer notamment les débats sur les principes de contrôle systématique, de contrôle par sondage ou par des vérifications périodiques. Chaque année, lors d'une rencontre internationale, de nombreux sujets techniques, juridiques ou normatifs ont été partagés et mis à disposition du monde entier sur le site de FISUEL. Entre autres sujets les préoccupations de suivre l'évolution des installations et de leur usage dans le neuf et/ou dans l'ancien, comment diminuer les risques, comment informer et former ont rempli les programmes de ces rencontres.

REE : CONSUEL apparaît donc comme un acteur important du secteur de l'énergie. Quelles relations entretenez-vous avec quelques autres acteurs majeurs du secteur ? Je pense notamment aux distributeurs d'électricité, aux fournisseurs de matériels électriques, aux installateurs, aux bailleurs sociaux, etc. ; participez-vous à des réflexions d'ordre général avec tous ces acteurs ?

E.G. : En novembre 2024, Consuel a organisé son deuxième Forum sur l'enjeu de la sécurité électrique dans la transition énergétique ; l'ensemble des acteurs du secteur de l'énergie en France était réuni.

En complément des collaborations précédemment évoquées, notre coopération s'étend également à environ 120 gestionnaires des réseaux de distribution dont Enedis : par exemple, nous travaillons actuellement avec eux à améliorer l'interfaçage de nos systèmes informatiques afin de leur adresser, conformément aux textes réglementaires, les attestations de conformité attendues, dès lors qu'elles concernent un raccordement au réseau de distribution. Cette disposition permet de réduire les délais de mise sous tension définitive.

A la demande des ministères, de notre tutelle ou d'entités avec délégation des pouvoirs publics, nous leur apportons un éclairage neutre sur le plan technique. Par exemple, l'un des sujets abordés en 2024 a concerné les kits photovoltaïques « Plug and Play » qui peuvent, dans certaines situations, présenter des risques électriques.

A la demande de la filière électrique principalement (organisations professionnelles d'installateurs, fabricants, distributeurs de matériels, …), nous sommes intervenus lors de nombreuses réunions pour expliquer les principales évolutions de la norme NF C15-100 applicable en septembre 2025.

Nous collaborons régulièrement avec plus de 200 bailleurs sociaux afin de leur fournir des services dans une démarche qualité. Ces services concernent des opérations de rénovation des installations électriques. Cette collaboration tripartite, en partenariat avec les installateurs professionnels réalisant les travaux, permet la mise en place d'une démarche qualité allant du diagnostic des installations à la délivrance de l'attestation de conformité volontariste visée après travaux.

Elle intègre également la sécurité électrique des parties communes et la performance des courants faibles, et permet d'apporter des solutions notamment face à l'arrivée du véhicule électrique, de l'autoconsommation collective et des réseaux de communication.

REE : Pour l'avenir, voyez-vous des menaces sur votre activité, ou pensez-vous que son développement se poursuivra et se diversifiera comme il le fait depuis de nombreuses décennies ?

E.G. : Il nous appartient d'agir en faisant en sorte que le dispositif « CONSUEL » ne soit pas un handicap, notamment pour les systèmes innovants, mais soit une aide pour la filière. Je suis persuadé, en ce qui concerne la France, que la vérification des installations électriques apporte des avantages à tous, ainsi que le respect des règles de sécurité. Il ne peut y avoir de transition énergétique sans sécurité électrique. Par ailleurs, pour les 70 % d'installateurs qui ne sont affiliés à aucune organisation professionnelle, Consuel eest à même de fournir directement de meilleures sources d'informations sur les principales évolutions liées à la sécurité électrique.

Offrir un meilleur service à nos clients est l'objectif fixé au CONSUEL, qui a construit son plan stratégique autour des principales thématiques suivantes :

- La satisfaction client
- Les compétences professionnelles
- La dimension sociale

Nos clients installateurs sont au cœur des enjeux de CONSUEL, qui prend totalement en compte leurs préoccupations. Le CONSUEL n'est pas un frein mais permet bien au contraire de valoriser la qualité des travaux visant à garantir la sécurité électrique des installations. ■

À propos

Emmanuel Gravier est Président du Groupe Electron, groupe industriel au carrefour des transitions technologiques, industrielles, énergétiques et sociétales, notamment dans l'installation électrique et en parallèle Président depuis 2023 du Consuel – Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité : il est donc doublement sensible à la manière dont le Consuel fonctionne.

Il occupe aussi les fonctions de Président de la BTP Capital Investissement, de vice-président du MEDEF Paris, d'administrateur et membre du Bureau de la Fédération Française du Bâtiment, d'administrateur de la Fédération Française des Installateurs Electriciens (qu'il a présidée pendant sept ans), de la Chambre Syndicale des Entreprises d'Equipement Electrique de Paris et sa Région, et enfin administrateur de l'école d'ingénieurs CESI.